



**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2026/37

QUESTION N°23

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE / DESIGNATION D'UNE DELEGUEE DU CONSEIL MUNICIPAL APPELE A SIEGER LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION « CULTURE DU CŒUR – VAL D'OISE »

**L'an deux mille vingt-six
Le huit avril
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} avril 2026, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Eric BOSCH - Mathilde MISLIN - Patrick MURCIA - Annie METAY
Fabrice TEIXEIRA - Marie CRUZ - Valéry BOZC - Sandrine VIBOUD - Fabrice BERLEMONT
Niarale TRAORE – Jocelyne HAMON - Pascal SICRE - Axel OUHSAINE - Murielle SIMON
Carole ANNEQUIN - Arnaud CHAILLOU - Christophe BATAIS - Kaddra ZAZOUI
Alexandre KARP - Séverine MARCO - Nicolas PASTUR - Marcel BOTTALICO
Sonia DOS SANTOS - Prisca AUGUSTIN - Karlson TABE AYUKNCHONG
Claude CAUËT - Dominique MORIN - Jean-Claude CHEVRIER
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Fahed HADJI - Amélie SANDRIN – Christophe CONNAN

ÉTAIENT ABSENTE ET REPRÉSENTÉE :

Marie-Françoise JOLLY a donné procuration à Claude CAUËT

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Alexandre KARP

M. Eric BOSCH, Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 33

N°D2026_37 – ADMINISTRATION GENERALE / Désignation d'une déléguée du Conseil Municipal appelé à siéger lors de l'Assemblée Générale de l'Association « Culture du Cœur – Val d'Oise »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Association « Culture du cœur – Val d'Oise » et la charte de déontologie des relais ci-annexés,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant la nécessité de désigner un représentant de la Commune appelé à siéger lors de l'Assemblée générale de l'Association « Culture du cœur – Val d'Oise »,

Considérant la candidature de Mme Mathilde MISSLIN en qualité de délégué du Conseil Municipal appelé à siéger lors de l'Assemblée générale de l'Association « Culture du cœur – Val d'Oise » ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,**

- ✓ **RENONCER** au scrutin à bulletin secret
- ✓ **DESIGNER** Mme Mathilde MISSLIN en qualité de déléguée du Conseil Municipal appelé à siéger lors de l'Assemblée générale de l'Association « Culture du cœur – Val d'Oise ».

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 10 AVRIL 2026**

Transmis en Préfecture le : J3104/226

Publié(e) le : J3104/226

Exécutoire le : J3104/226

LE MAIRE

M. Eric BOSCH



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et R421-1 du Code de Justice Administrative.